



**Donnez une nouvelle vie à vos sites délaissés
et soyez acteur d'une économie verte**



Cultiver de la biomasse végétale non-alimentaire sur son site marginal

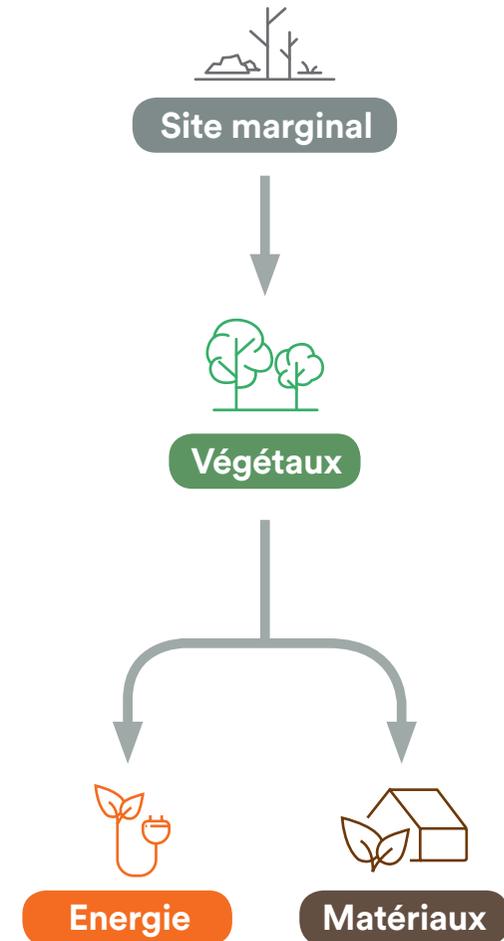
Qu'est-ce que LA BIOMASSE ?

Dans le cadre de New-C-Land, elle désigne les **cultures végétales** (saule, aulne, peuplier, miscanthus, chanvre...) pouvant être utilisées en **énergie ou matériaux**.

Qu'est-ce qu'un SITE MARGINAL ?

Il s'agit d'une **surface délaissée** qui ne peut accueillir de projet immobilier ou de culture alimentaire, mais qui peut être valorisée grâce à une production de biomasse végétale.

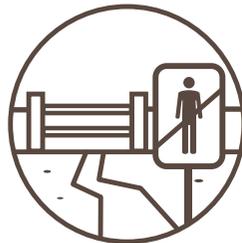
Une fois le site valorisé, sa marginalité devient une **opportunité économique et environnementale** pour son gestionnaire. On parle alors de site à potentiel de production de biomasse.



Votre site correspond-t-il à l'une de ces descriptions ?



Site abandonné



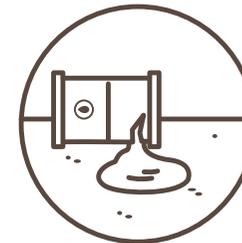
Site difficile d'accès



Zone à faible productivité



Zone inondable



Site contaminé



Site proche d'infrastructures sensibles



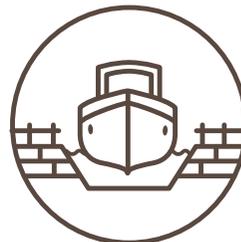
Site marginal temporaire



Zone antiérosive



Bords d'autoroute



Bords de cours d'eau



Bords de chemin de fer

Si votre site entre dans ces critères, vérifiez grâce aux outils New-C-Land s'il est apte à accueillir une plantation végétale.

En quoi la biomasse peut-elle servir mon territoire ?



Votre territoire a besoin de matières végétales pour alimenter une chaudière existante ou pour entretenir ses espaces verts ?



Votre territoire n'est pas encore actif dans l'économie biobasée mais souhaite une alternative aux énergies et produits d'origine fossile ?



Peut-être n'avez-vous jamais pensé à l'économie biobasée ? Dans ce cas, grâce au projet New-C-Land, partez à la découverte de ses avantages et opportunités.

Par **économie biobasée**, on entend l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse en énergie et matériaux.

3 types de végétaux sont considérés pour produire de la biomasse végétale :



Les végétaux ligneux
Saules, aulnes,
peupliers, robiniers



Les végétaux lignocellulosiques
Miscanthus, chanvre



Les végétaux herbacés
Brassicacea, Poacea,
Fabacea

Des bénéfices socio-économiques et bien évidemment écologiques!

- Votre territoire devient acteur de sa **transition énergétique et écologique**.
- Dans certains cas, une culture non alimentaire peut répondre aux **obligations environnementales** dans les zones d'approvisionnement de captage et les bandes tampon.
- Une culture contribue à la **lutte contre le réchauffement climatique** en captant par exemple le CO₂ au niveau de la plante et dans le sol.
- Un aménagement végétal contribue à l'amélioration du **paysage** et du bien-être du **voisinage**.
- La production de biomasse sur de tels sites **évite les conflits** d'usage avec le secteur agricole.
- L'utilisation de biomasse permet de **générer des revenus** tout en contribuant à l'amélioration de la **qualité des sols** (pollution, réduction des zones impactées par l'érosion et les écoulements boueux).
- Un approvisionnement **local** en matières premières végétales des entreprises belges et françaises **limite** le transport et donc les **coûts et les émissions de gaz à effet de serre**.
- Une plantation locale sollicite des services d'**entreprises régionales** de la plantation à la récolte jusqu'à la transformation et l'utilisation de matières végétales.



La biomasse peut être utilisée dans de multiples secteurs



Bioénergies

Méthanisation, biocarburants, bois-énergie.



Écoconstruction

Isolants, matériaux de construction.



Gestion des espaces verts, espaces horticoles et maraîchers

Paillage pour répondre à l'interdiction de l'utilisation d'herbicides chimiques.



Bioraffinerie

Extraction de molécules d'intérêt pour la fabrication de produits chimiques dans les domaines de la pharmacologie, de la cosmétique, etc.



Textile

Chanvre, lin, etc.



L'équipe New-C-Land peut vous aider!

ETAPE 1

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé:

→ Nous visitons votre site pour en évaluer le potentiel

→ Nous répondons aux questions :

- Quelle espèce végétale puis-je planter sur mon site marginal?
- Quelles étapes dois-je entreprendre pour la mise en œuvre d'une plantation?
- Quelles compagnies sont intéressées par la biomasse de mon site?

ETAPE 2

Si le site offre du potentiel, il sera répertorié dans l'inventaire cartographique de New-C-Land (Flandre, Wallonie et Hauts-de-France) auquel les utilisateurs de biomasse ont accès.

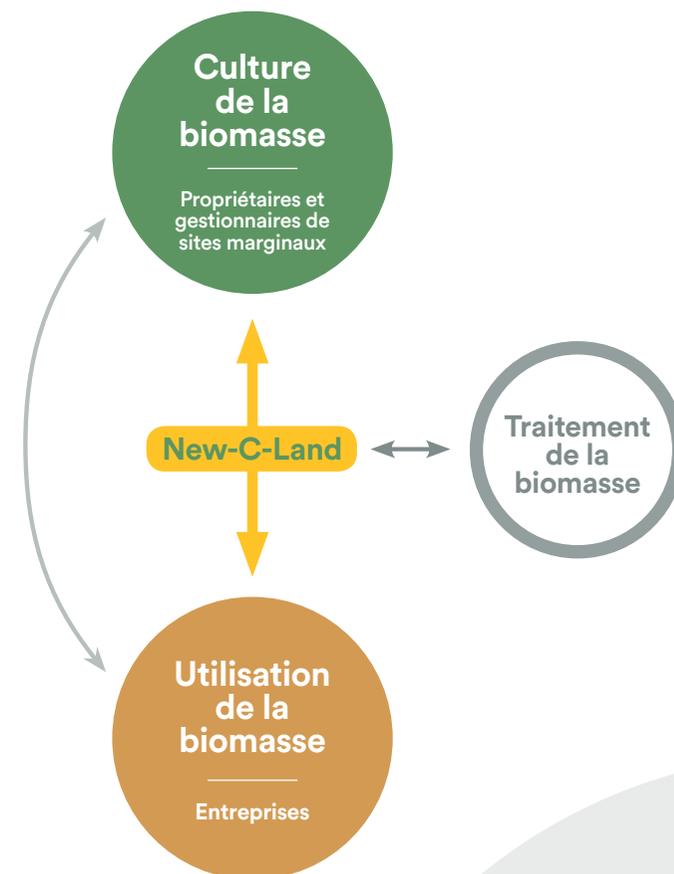
ETAPE 3

Quand la culture de votre site répond aux besoins en biomasse d'une entreprise, un accord est trouvé avec cette dernière.

ETAPE 4

New-C-Land :

- **conseille** les 2 parties sur les aspects **législatifs et techniques** ;
- **facilite le dialogue** avec les pouvoirs publics et décideurs qui réglementent la valorisation de la biomasse.



Appel à participation !

Vous désirez participer ou accueillir une séance de rencontre sur votre site ?

Ces séances permettent de rencontrer des entreprises utilisatrices de biomasse, de leur proposer votre site et de formaliser un accord entre les parties prenantes.

Contactez l'équipe via info@newcland.eu



Dès 2020, vous pourrez consulter l'inventaire cartographique et l'outil d'aide à la décision développés par l'équipe New-C-Land.



Contact

info@newcland.eu

LinkedIn : New-C-Land Interreg FWVL

Twitter : @NewCLand_FWVL

- Durée du projet : **juillet 2018 – juin 2022**
- Coût total : **1.915.532 €**
- Financement FEDER : **957.766 €**

www.newcland.eu



Avec le soutien
du Fonds européen de développement régional, de l'OVAM,
de la Province West-Vlaanderen et de la Wallonie

